

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 25 février 2021

Contact presse :

06.39.25.23.30 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Coronavirus COVID-19 : Ouverture de l'unité d'urgences de l'hôpital de Pamandzi vendredi 26 février à 8 H avec les renforts de l'ESCRIM

Le taux d'incidence semble se stabiliser depuis plusieurs jours ; il reste néanmoins très élevé.

Pour faire face à la tension hospitalière toujours très importante au Centre Hospitalier de Mayotte, 35 professionnels de l'ESCRIM (Élément de Sécurité civile rapide d'intervention médicalisée) sont arrivés hier matin. Installée dans le nouvel hôpital de Petite Terre, la mission soulagera les équipes du CHM grâce à l'ouverture d'une unité de soins d'urgence dans les locaux tout juste achevés du Centre médical Martial Henry à Pamandzi et participera, si besoin, à la coordination des Evasans.

Dès demain matin à 8h, c'est ce nouveau service qui accueillera 24 heures sur 24 les patients jusqu'alors reçus dans l'ancien hôpital de Dzaoudzi. Celui-ci continuera à accueillir les femmes enceintes, ainsi que les patients chroniques bénéficiant du renouvellement de leur ordonnance. Le déplacement de la pharmacie vers les nouveaux locaux ne sera en effet effectif qu'en fin de semaine prochaine.

Renforts de l'ESCRIM : organisation du nouvel hôpital de Petite Terre à Pamandzi

Missionnés par le Gouvernement français pour une durée de 4 semaines (minimum), les 35 renforts de la Sécurité Civile (ESCRIM) finalisent aujourd'hui leur installation dans le nouvel hôpital de Petite Terre à Pamandzi, pour pouvoir accueillir dès demain matin les premiers patients. Toute personne qui se présentera aux urgences bénéficiera d'un test antigénique avant son entrée dans l'hôpital pour garantir, le plus possible, un tri entre les patients COVID+ et COVID – et ainsi éviter des contaminations intra hospitalières.

Les équipes de l'ESCRIM seront régulièrement en contact avec le centre 15 pour évacuer si besoin les patients vers le plateau technique de Mamoudzou en médecine ou en réanimation.

Renforcement de la stratégie d'isolement des cas positifs de COVID-19 et des cas contacts

Au regard de la circulation du variant sud-africain à Mayotte, la durée d'isolement des **personnes positives** passe de 7 à 10 jours. Cet isolement prend effet à partir de la date de début des symptômes, ou depuis la date du test si le sujet est asymptomatique.

La durée d'isolement des **cas contacts** ne change pas : elle est toujours de 7 jours après le dernier contact avec le sujet positif. Cependant, si le test antigénique réalisé immédiatement après le dernier contact est négatif, le cas contact se doit de respecter scrupuleusement un isolement de 7 jours avant de renouveler un test antigénique de fin d'isolement.

Campagne de vaccination : date des rappels pour la 2^{ème} dose et planning

La semaine prochaine, la 2^{ème} dose de vaccin sera administrée aux personnes qui ont déjà reçu leur 1^{ère} dose en fonction du calendrier suivant :

[Télécharger le planning de vaccination du 1^{er} au 5 mars 2021](#)

Pour recevoir la 2^{ème} dose, il suffit de vous rendre dans le centre de vaccination où vous avez reçu votre 1^{ère} injection et ce, **28 jours plus tard**.

Par exemple : Je me suis fait vacciner à la CCAS de Pamandzi **le 3 février** => je retourne dans ce même centre de vaccination **le 3 mars**.

!! ATTENTION : Si vous avez été vacciné un samedi, votre 2^{ème} injection peut être avancée au jour précédent.

Par exemple : Je me suis fait vacciner le **samedi 6 février** à la MJC de M'Gombani à Mamoudzou, je peux retourner dans ce même centre le **vendredi 5 mars**.